



4^e édition du challenge CLAS'Pieds UNASACEM : marathon de Paris

ANNÉE
2010

Comme en 2007 cette nouvelle édition du challenge se propose de mêler les 2 thèmes de la performance et de la participation.

1- La performance sur marathon (manifestation UNASACEM).

Il s'agit d'organiser la participation de coureurs des différents CLAS à l'édition 2010 du **marathon de Paris** qui se déroulera le **dimanche 11 avril**.

Les CLAS marqueront des points selon un barème (identique à 2004 et 2007) par catégorie d'âge et H/F et les 5 meilleurs scores seront additionnés pour chaque CLAS (record : CLAS-O 118 points en 2004).

Par ailleurs tous participeront au challenge inter-entreprises et associations proposé sur ce marathon sous label "**US Aviation Civile Météo-France**" (impact en matière de communication).

L'accueil UNASACEM sera réalisé du **vendredi 9 au lundi 12 avril** avec hébergement à l'hôtel IBIS Mairie d'Issy Porte de Versailles, pasta-party, soirée remise des prix et samedi matin la très tranquille et conviviale course du petit déjeuner dans Paris qui peut servir de support à toutes initiatives de communication des délégations régionales.

Les inscriptions seront ouvertes le mardi 15 septembre 2009 et devront se faire via le site Web de l'UNASACEM : <http://www.alpha-sierra.org/unasacem>

Le nombre de dossards étant limité et leur disponibilité aléatoire au-delà de fin octobre, il est vivement conseillé de se procurer certificat médical et attestation de performance passée avant l'ouverture des inscriptions.
Contact : yannick.danielou@meteo.fr et 04.76.63.79.14 / 06.73.91.45.08



2- La participation (hors dossier UNASACEM).



Il s'agit pour **chaque CLAS qui souhaite** participer à ce challenge (6 l'ont fait en 2007) d'organiser en 2010, à son initiative et sous sa responsabilité (du CLAS ou d'une association régionale ou locale recevant ce mandat de son CLAS), **un rassemblement régional de course à pied sur le thème de la participation**.

Objectif: rassembler le plus d'agents (actifs, retraités et famille au sens de l'Action Sociale) possible sur une épreuve inscrite au calendrier régional des courses hors stade et comportant le cas échéant plusieurs distances, des courses pour enfants, ... Le CLAS est libre de son choix (épreuve sur route, cross, trail, relais, ...) en fonction de la

pratique et de la motivation de ses agents (+ approches possibles sur les thèmes de la santé, de la convivialité, aspects festif, fédérateur, ...).

Pour faire plus simple qu'en 2007 sans pénaliser les CLAS à faibles effectifs et mieux impliquer chaque participant, un système d'attribution de bonus sur seuils d'arrivants (ayant parcouru la distance y compris hors délais) est proposé:

10 arrivants : 40 points

15 arrivants : 70 points

20 arrivants : 100 points

25 arrivants et plus: 120 points

Si des agents actifs ou retraités de la DGAC ou de Météo-France sont membres de l'équipe organisatrice de l'épreuve, leur présence est également comptabilisée.

Le classement final du challenge totalisera pour chaque CLAS les 2 scores (points obtenus sur le marathon de Paris et sur sa course régionale).

Un Comité d'Organisation de cette 4^e édition du challenge CLAS'Pieds, comprenant des représentants de l'UNASACEM et un représentant de chaque CLAS, en suivra le déroulement et en validera le règlement sportif, l'inscription au challenge des courses locales et les résultats.



En 2007 le challenge a comporté pour la performance le marathon de Berlin (UNASACEM) et le Grand Raid de La Réunion (épreuve de substitution pour le CLAS OI) ainsi que coté participation La Foulée Venelloise (CLAS SE), les Courses de La Ramée (S), le Trail du Douvez (O), les 10km du Port (OI), la Course de La Saint Valentin (PF) et Les Courses des Terrils (N).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTICIPATION AU MARATHON DE PARIS 2010 AVEC L'UNASACEM

Article 1- La manifestation

La participation au **Marathon de Paris** est inscrite au programme 2010 de l'UNASACEM.

Elle est gérée pour l'UNASACEM par un **Comité d'Organisation** composé de 3 membres: François Laforge (chargé de communication), Christiane Blanc (séjour Paris) et Yannick Daniélou (coordonnateur - inscriptions - trésorerie).

Elle se déroule du **vendredi 9 au lundi 12 avril 2010**. L'hébergement est proposé à l'**Hôtel IBIS Mairie d'Issy Porte de Versailles**, 15, avenue Jean Jaurès 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Le programme prévisionnel est le suivant:

- **vendredi 9** a.m. : retrait des dossards au village marathon jusqu'à 20h (Parc des Expositions – Porte de Versailles XV^e).
- **samedi 10** matin : course du petit déjeuner (footing paisible et festif ouvert à tous), à priori du siège de l'UNESCO (XV^e) au Boulevard Foch (parcours 2009 ci-dessous) . Accompagnateurs, représentants associatifs, de l'Action Sociale, ... bienvenus pour partager ce moment de convivialité.



- samedi 10 a.m. : Paris sur Seine ou libre ou retrait des dossards au village marathon au choix.
- samedi 10 soir : pasta-party privée UNASACEM au siège de la DGAC ou à côté de l'hôtel.
- **dimanche 11** matin : **marathon**
- dimanche 11 après-midi: buffet de remise des prix UNASACEM à l'hôtel (17h ?) et spectacle ou pièce drôle (20h30 - à confirmer).

Article 2- Les inscriptions

La manifestation **est ouverte à l'ensemble des personnels** de Météo-France, de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile **ainsi qu'à leurs ayants-cause** tels que définis par la note n°50835 de SRH/SP/5 "**Les bénéficiaires de l'Action Sociale**".

Les inscriptions sont prises du **15 septembre au 15 octobre 2009 dans la limite de la disponibilité des dossards**. A cette condition elles pourront être prolongées de quelques semaines.

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement par l'intermédiaire du site web de l'UNASACEM <http://www.alpha-sierra.org/unasacem> ce qui requiert une authentification préalable auprès de son CLAS, condition d'accès à l'information de l'UNASACEM.

Suite à la saisie de l'inscription le dossier complet doit être adressé immédiatement à: **Yannick Daniélou - Centre d'Etudes de la Neige - 1441, rue de la piscine - 38400 SAINT MARTIN D HERES** accompagné de 3 chèques à l'ordre de l'UNASACEM: 1 droit d'admission à la manifestation de 5 € et 2 chèques d'acompte de 40 € qui seront encaissés respectivement à la clôture des inscriptions et 1 mois avant le marathon.

La date de réception des **dossiers complets** (à défaut ils ne seront pas pris en compte) valide l'ordre des inscriptions. Un dossier doit obligatoirement comprendre :

- le **bulletin d'inscription officiel** de l'organisation du marathon, qui sera mis en ligne le 15 septembre 2009 à l'ouverture des inscriptions, intégralement renseigné, daté et signé pour acceptation du règlement du marathon.
- un **justificatif de résultat** correspondant au bloc de départ coché. En cas d'absence de résultat de moins de 2 ans sur marathon joindre le plus récent, consigne de l'organisation.
- le **certificat médical** ou la **copie de licence** comme détaillé à l'article 3.
- le **formulaire UNASACEM** en ligne sur le site web de l'union, intégralement renseigné et signé pour acceptation du règlement intérieur de la manifestation.

Les délais étant très courts il est vivement conseillé de rassembler toutes les pièces du dossier le plus tôt possible (certificat médical, justificatif de performance passée).

Les **accompagnateurs** de coureurs peuvent participer au séjour dans la limite des places disponibles mais sans être subventionnables.

Les personnes ne répondant pas à la définition donnée en début d'article sont considérés comme **extérieurs** à la manifestation et ne peuvent se joindre au groupe UNASACEM (hébergement, restauration, ...), sans bénéfice de la subvention, que dans la mesure des places restant disponibles à la clôture des inscriptions. Les extérieurs doivent s'inscrire au marathon directement auprès de l'organisation.

Article 3- La responsabilité et les assurances

La manifestation est organisée sous la responsabilité de l'**UNASACEM** qui bénéficie d'un contrat police convergence n°079032/E auprès de la S.M.A.C.L.: biens, mandataires sociaux, responsabilité civile.

Chaque participant accepte les conditions de participation au marathon telles que définies par l'organisateur « Amaury Sport Organisation » et doit impérativement fournir à l'inscription auprès de l'UNASACEM (Yannick Daniélou):

- soit un **certificat médical** de non contre indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition daté de moins d'un an au 11 avril 2010.
- soit une **licence** 2010 de la **FFA** option running ou athlétisme ou d'une licence **compétition** UFOLEP, FSGT ou FSCF mentionnant la course à pied ou l'athlétisme.

Individuelle accident : les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non licenciés à une fédération sportive, peuvent, lors de la remise des dossards, souscrire l'une des 2 formules de garantie proposées par l'assureur des organisateurs du marathon.

Les participants qui se déplacent en véhicule particulier doivent être autorisés à la conduire et le véhicule doit être assuré le cas échéant pour les personnes transportées.

Chaque participant doit bénéficier d'une **assurance responsabilité civile** à l'égard des dommages matériels causés aux tiers.

Article 4- Le marathon

La participation à un marathon requiert un entraînement spécifique et une pratique préalable de la course à pied.

Le **départ** du marathon s'effectue en **blocs** fonction du meilleur temps sur marathon réalisé ces dernières années. Pour prendre en compte cette affectation à un bloc de départ la photocopie du résultat mentionné doit être fournie à l'inscription. Les coureurs participant à leur 1er marathon ou ne fournissant pas de preuve de résultat partent du dernier bloc.

Le **temps limite** pour parcourir la distance est de **5 heures 40**.

Chaque coureur doit fixer la **puce ChampionChip** sur sa chaussure de manière à garantir le chronométrage et les contrôles. Cette puce doit être restituée à l'arrivée ou en cas d'oubli expédiée à l'organisation sous 15 jours sous peine de facturation de 15 € à charge du participant et de sa disqualification.

Chaque coureur marque un nombre de points fonction de son temps puce et de sa catégorie (voir barème joint) et chaque CLAS totalise ses 5 meilleurs scores sur cette épreuve.

Tout coureur ne prenant pas le départ du marathon doit en apporter la justification (raison médicale, familiale, ...) écrite au Comité d'Organisation UNASACEM sous peine de perdre le bénéfice de la subvention.

Le **prix UNASACEM** de la participation au marathon et à la course du petit déjeuner et incluant la mise à disposition de la puce est de **34 €**

Article 5- Hébergement, restauration et transport

La délégation UNASACEM réside du 9 au 12 avril 2009 à l'**Hôtel IBIS Mairie d'Issy Porte de Versailles**, 15, avenue Jean Jaurès 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Le séjour est proposé en chambre twin et comporte le petit déjeuner. Le **prix UNASACEM** est de **19 €** la nuitée par personne, petit déjeuner inclus. Il est prévu pour 3 nuitées et toute modification doit être signalée à l'inscription.

Un **repas de pâtes** est proposé par l'UNASACEM la veille du marathon à proximité immédiate de l'hôtel (**prix UNASACEM:12 €**).

Le transport est à l'initiative de chaque participant qui doit mentionner à l'inscription le mode et le coût envisagés. Une **participation UNASACEM** est prévue à hauteur de **35%** des frais de transport justifiés par envoi dans le mois suivant le marathon de billets (train, avion, bus, ...), factures (carburant) ou autre justificatif de paiement (péage).

En cas d'impossibilité budgétaire ces frais justifiés seraient le cas échéant bornés par le tarif SNCF de référence correspondant au trajet et aux dates d'arrivée et départ de l'hôtel (tenant compte de covoiturage éventuel). Afin de réduire les coûts les billets d'avion ou de train sont à acheter le plus tôt possible.

Les frais de transport non justifiés à la date du **15 mai 2010** ne seront pas pris en compte dans le calcul de la subvention allouée au participant.

Pour les agents se déplaçant depuis l'outre-mer un **forfait de pré-acheminement** (hors du budget de la manifestation) d'un montant de **250 €** (DOM) ou **300 €** (Polynésie Française et Nouvelle Calédonie) peut être obtenu sur **demande préalable au secrétariat de l'UNASACEM et sous réserve de remise de justificatifs après le déroulement de la manifestation** (billets d'avion et justificatif de paiement).

Article 6- Modification et annulation

Toute demande de modification ou annulation doit être adressée par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 2, sa **date de réception** constituant la date de référence.

L'UNASACEM doit mettre en oeuvre sans délais les actions qui en découlent dans le cadre des conditions prévues par le règlement de l'organisation du marathon et des contrats passés avec les différents prestataires.

Les conditions d'annulation des différentes prestations seront appliquées et les sommes restant dûes **intégralement à charge** des personnes ayant annulé leur participation.

Article 7- Le bénéfice de la subvention

Les inscrits à la manifestation, tels que décrits à l'article 2 du présent règlement, bénéficient d'une participation prévue **globalement** à hauteur de **40%** et **individuellement** à **305 € au plus** sur les frais suivants:

- inscription au marathon qui comprend également la participation à la course du petit déjeuner de la veille et la mise à disposition de la puce de chronométrage.
- l'hébergement en formule chambre 2 personnes/petit déjeuner sur les 3 nuitées du 9 au 11 avril 2010.
- la pasta-party privée UNASACEM du 10 avril au soir et la remise des prix UNASACEM du 11 avril en cours d'après-midi.
- le transport à son initiative et dans les conditions énoncées à l'article 5.
- la ballade en bateau sur la Seine.

ainsi qu'une petite participation au spectacle du dimanche soir si le budget le permet.

Le bénéfice de la subvention est soumis à l'acceptation écrite du présent règlement.

Annexe – Le barème des points

	J H (1990- 1991)	E-S H (1970- 1989)	V1H (1960- 1969)	V2H (1950- 1959)	V3H... (1949 et av)		J F (1990- 1991)	E-S F (1970- 1989)	V1F (1960- 1969)	V2F (1950- 1959)	V3F... (1949 et av)
...
2h34'30"/	36	30	36	41	47	2h59'30" /	36	30	36	41	47
2h37'	34	29	34	39	46	3h02' /	34	29	34	39	46
2h39'30"/	32	28	32	38	44	3h04'30" /	32	28	32	38	44
2h42' /	30	27	30	36	43	3h07' /	30	27	30	36	43
2h44'30"/	29	26	29	35	42	3h09'30" /	29	26	29	35	42
2h47' /	28	25	28	33	40	3h12' /	28	25	28	33	40
2h49'30"/	27	24	27	32	39	3h14'30" /	27	24	27	32	39
2h52' /	26	23	26	30	38	3h17' /	26	23	26	30	38
2h54'30"/	25	22	25	29	36	3h19'30" /	25	22	25	29	36
2h57' /	24	21	24	28	35	3h22' /	24	21	24	28	35
2h59'30"/	23	20	23	27	34	3h24'30"/	23	20	23	27	34
3h02' /	22	19	22	26	32	3h27' /	22	19	22	26	32
3h04'30"/	21	18	21	25	31	3h29'30" /	21	18	21	25	31
3h07' /	20	17	20	24	30	3h32' /	20	17	20	24	30
3h09'30"/	19	16	19	23	29	3h34'30" /	19	16	19	23	29
3h12' /	18	15	18	22	28	3h37' /	18	15	18	22	28
3h14'30"/	17	14	17	21	27	3h39'30" /	17	14	17	21	27
3h17' /	16		16	20	26	3h42' /	16		16	20	26
3h19'30"/	15	13	15	19	25	3h44'30" /	15	13	15	19	25
3h22' /	14		18	24	30	3h47' /	14		18	24	30
3h24'30" /	12	17	23	29	3h49'30" /	12	17	23	29		
3h27' /		13		16	22		28	3h52' /	13		16
3h29'30"/	11	15	21	27	3h54'30" /	11	15	21	27		
3h32' /		12		12	14		20	3h57' /	12		12
3h34'30"/	10	19	25	31	3h59'30" /	10	19	25	31		
3h37' /		11		18	24		30	4h02' /	11		18
3h39'30"/	9	17	23	29	4h04'30" /	9	17	23	29		
3h42' /		10		16	22		28	4h07' /	10		16
3h44'30" /	8	10	12	18	4h09'30" /	10	12	18	24		
3h47' /		9		9	11		17	4h12' /	9		9
3h49'30"/	7	10	14	20	4h14'30" /	8	10	14	18		
3h52' /		8		10	13		19	4h17' /	8		10
3h54'30"/	6	9	12	18	4h19'30" /	7	9	12	16		
3h57' /	7	5	8	11	17		4h22' /	7		8	11
3h59'30"/			9	12	18	4h24'30" /	6	9	12	14	
4h02' /	6	4	10	14	20	4h27' /		6		10	14
4h04'30"/			11	15	21	4h29'30" /	5	11	15	17	
4h07' /	7	6	8	11	17	4h32' /		7		8	11
4h09'30"/		5	10	14	20	4h34'30" /	4	10	14	18	
4h12' /	6		7	10	17	4h37' /		6		7	10
4h14'30"/	4	8	11	17	4h39'30" /	5	3	8	11	14	
4h17' /		5		9	12			18	4h42' /	9	12
4h19'30"/	3	10	14	20	4h44'30" /	4	3	10	14	18	
4h22' /		4		11	15			21	4h47' /	11	15
4h24'30"/	2	10	14	20	4h49'30" /	3	2	10	14	18	
4h27' /		5		9	12			18	4h52' /	9	12
4h29'30"/	4	8	11	17	4h54'30" /	4	3	8	11	14	
4h32' /	6	5	9	12	18			4h57' /	9	12	14
4h34'30"/		3	10	14	20	4h59'30" /	3	2	10	14	18
4h37' /	7		11	15	21	5h02' /			11	15	17
4h39'30"/	6	10	14	20	5h04'30" /	6	5	10	14	18	
4h42' /	8	7	9	12	18			5h07' /	9	12	14
4h44'30" /		4	10	14	20	5h09'30" /	4	3	10	14	18
4h47' /	5		11	15	21	5h12' /			11	15	17
4h49'30"/	3	10	14	20	5h14'30" /	3	2	10	14	18	
4h52' /		6		9	12			18	5h17' /	9	12
...	2	8	11	17	...	2	2	8	11	17	